



Pôle Emploi territorial
Service Concours

Rapport du Président du Jury
Concours d'agent de maîtrise territorial

Spécialité :
Restauration

Session 2021

Propos introductifs :

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours sur titres d'agent de maîtrise territorial.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement du concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors des différentes épreuves.

Responsable de la cuisine centrale
Mairie d'Aix en Provence

La Présidente du jury
Emma CANTEGREL

1. PRÉAMBULE

a) Le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :

Les agents de maîtrise constituent un cadre d'emplois technique **de catégorie C**. Ce cadre d'emplois comprend les grades d'agent de maîtrise et d'agent de maîtrise principal.

b) Leurs missions :

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment :

- le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie,
- l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.
- Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.
- Les agents de maîtrise titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance ou ceux qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles peuvent être chargés de la coordination de fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ou à celui des adjoints techniques territoriaux. Ils participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des missions de ces agents.

Les agents de maîtrise principaux sont chargés de missions et de travaux techniques nécessitant une expérience professionnelle confirmée et comportant notamment :

- 1° La surveillance et l'exécution suivant les règles de l'art de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ;
- 2° L'encadrement de plusieurs agents de maîtrise ou de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C ou au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ; ils participent, le cas échéant, à l'exécution du travail, y compris dans les domaines du dessin et du maquettisme ;
- 3° La direction des activités d'un atelier, d'un ou de plusieurs chantiers et la réalisation de l'exécution de travaux qui nécessitent une pratique et une dextérité toutes particulières.

c) Les conditions d'admission à concourir :

Concours externe :

Les candidats doivent être titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

Concours interne :

Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Troisième concours :

Les candidats doivent justifier de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La reconnaissance de l'expérience professionnelle :

La commission placée auprès du Centre de gestion organisateur, se prononce sur les demandes des candidats qui peuvent justifier de qualifications au moins équivalentes à celles demandées, en raison de l'exercice d'une activité professionnelle comparable à celle d'un agent de maîtrise territorial (au vu de sa nature et de son niveau)

La reconnaissance des titres et diplômes étrangers :

Une commission (Centre Enic-Naric) se prononce sur l'équivalence des attestations de diplôme étranger fournies par les candidats.

Les dérogations aux conditions de diplômes

Les pères et mères de famille ayant élevé ou élevant 3 enfants

Les sportifs de haut niveau inscrits sur la dernière liste arrêtée par le Ministère chargé des Sports.

d) Les épreuves d'admissibilité

Le CDG 13 a ouvert ce concours pour la session 2021 dans la spécialité « Restauration » pour les trois voies du concours.

EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE

Le concours comporte deux épreuves d'admissibilité.

1° Une épreuve écrite consistant en la **résolution d'un cas pratique** exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2° Des problèmes d'application sur le programme de **mathématiques** (durée : deux heures ; coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien** visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : quinze minutes ; coefficient 4).

EPREUVES DU CONCOURS INTERNE

Le concours interne comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une épreuve écrite consistant en la résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien** ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

EPREUVES DU 3^{ème} CONCOURS

Le troisième concours comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° Une épreuve écrite consistant en la **résolution d'un cas pratique** exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territoriale dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : deux heures ; coefficient 3) ;

2° Une épreuve consistant en la vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : deux heures ; coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un **entretien** portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2021 ORGANISÉE PAR LE CDG13

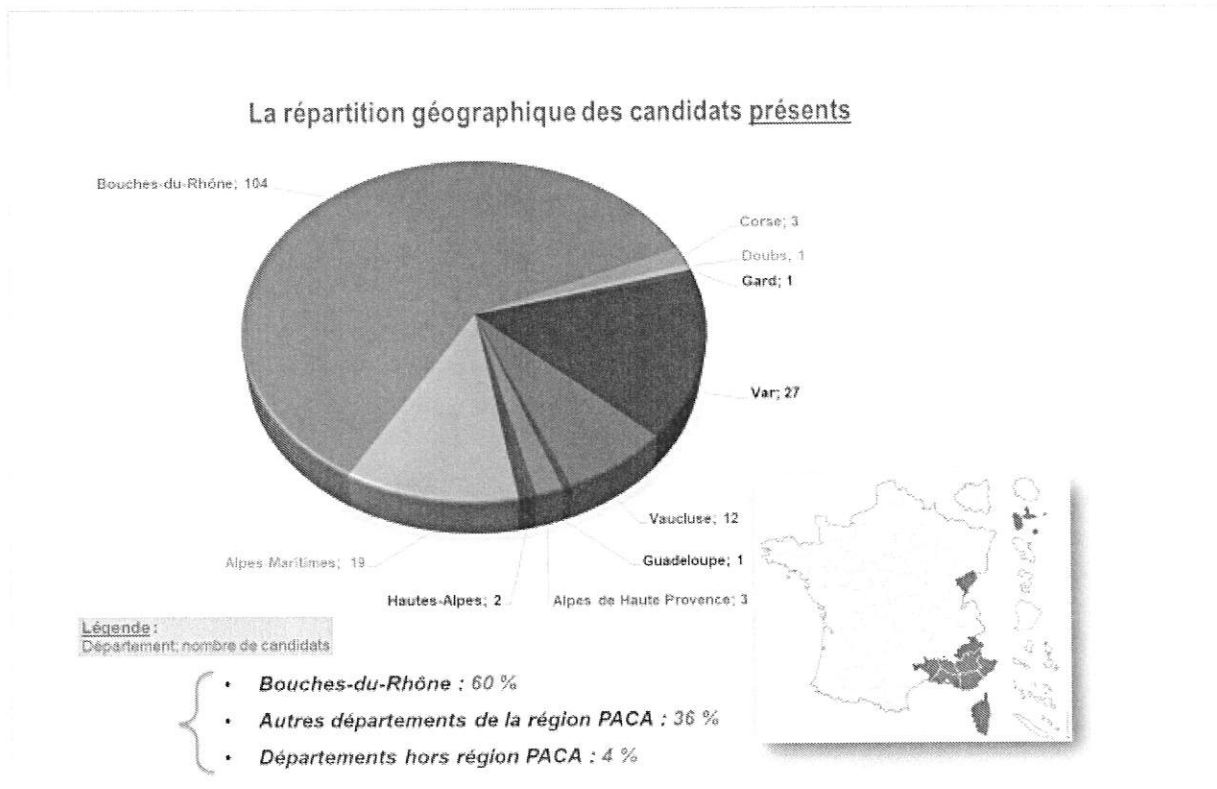
En 2021, les concours externe, interne et troisième concours d'Agent de Maîtrise Territoriale ont été organisés par le CdG13, en conventions avec les Centres de Gestion des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes et du Var.

Au total, 235 candidats sont inscrits à la session 2021.

173 candidats se sont présentés à l'épreuve, dont 57,8 % de femmes et 42,2 % d'hommes.

La moyenne d'âge des candidats présents est de 43 ans.

95% des candidats sont originaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



3. – L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées **le jeudi 21 janvier 2021 au centre Agora, à Aubagne.**

a) Les sujets :

Le sujet de l'épreuve de mathématiques pour le concours externe est consultable sur le site du CDG 13. Ce sujet comprend 4 pages

Le sujet de résolution d'un cas pratique, pour les 3 voies, pour la session 2021 était le suivant :

Vous venez d'être recruté(e) en qualité de second(e) de cuisine sur la cuisine centrale municipale de la commune de Vega.

1 200 repas sont produits en liaison froide et répartis sur plusieurs cuisines satellites qui desservent les écoles primaires (écoles maternelles et élémentaires).

La municipalité souhaite accentuer ses actions au regard de la loi Agriculture et Alimentation adoptée en 2018.

Par ce recrutement dont vous faites l'objet, la ville souhaite relever le niveau de compétences, notamment en ce qui concerne les menus végétariens. En effet, les réclamations sur la qualité gustative de ces recettes récemment introduites dans les grilles des menus démontrent que ces dernières ne rencontrent pas un franc succès auprès des enfants

Ce sujet comprend 11 pages

La liste des documents:

Document 1 : Conseil national de la restauration collective- Extrait de « Le guide complet de l'expérimentation sur le menu végétarien en cantine scolaire ».- Juillet 2020.- 1 page.

Document 2 : CNFPT.- Extrait du catalogue PACA 2020.- 1 page.

Document 3 : La lettre du cadre territorial.- Du plan alimentaire aux menus.- Novembre 2007.- 1 page.

Document 4 : ADEME.- Décryptage loi EGALIM et restauration collective.- 7 juin 2019.- 3 pages.

Document 5 : Journal Officiel.- Arrêté du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.- 2 octobre 2011.- 1 page.

Le sujet de vérification des connaissances techniques pour le concours interne et le 3^{ème} concours était le suivant :

Vous répondrez aux 20 questions suivantes DIRECTEMENT SUR LE SUJET.

Question 1. Décrivez-le principe de la liaison froide. (1 point)

Question 2. Quels couples temps/température sont réglementaires dans ce mode de fonctionnement ? (1 point)

Question 3. Quel autre type de liaison existe-t-il ? Expliquez-en le principe. (1 point)

Question 4. Complétez les informations manquantes dans le tableau suivant : (4 points)
Associer des termes culinaires à des définitions

Question 5. Reliez le bon matériel pour chaque préparation : (1,25 point)

Question 6. Quels types de prélèvements peuvent être effectués par un laboratoire conseil agréé ? (0,5 point)

Question 7. Qu'est-ce qu'une entérobactérie ? (0,5 point)

Question 8. A quoi est due sa présence sur un prélèvement de surface ? (0,5 point)
.....

Question 9. Quelles sont les 2 principales mesures préventives ? (0,5 point)
.....5

Question 10. Remplissez le tableau de température cibles des marchandises à réception ci-après : (2,25 points)

Produits, T°C cible, Zone de stockage

Question 11. Citez 3 auto-contrôles journaliers qui concernent des contrôles de température : (1,5 point)

Question 12. Quel document d'auto-contrôle est le témoin de la propreté des locaux ? Quelles informations doit-il obligatoirement comporter ? (1,25 point)

Question 13. A quelle fréquence ce même document doit-il être rempli ? Par quel moyen ? (0,5 point)

Question 14. Remettez les étapes de la désinfection des végétaux dans l'ordre chronologique : (1,25 point)

Etape n°.....Parage, équeutage
Etape n°..... Egouttage ou essorage
Etape n°..... Prélavage à l'eau
Etape n°..... Rinçage à l'eau claire
Etape n°..... Désinfection au vinaigre blanc/trempage

Question 15. De quels éléments obligatoires doit être composée la tenue d'un agent de restauration sur une cuisine satellite (remise en œuvre, pas de production) : (0,75 point)

Question 16. Quels sont les deux autres équipements qui peuvent compléter la tenue réglementaire ? Précisez pour chacun dans quelle situation particulière ils doivent être portés. (1 point)

Question 17. De quels éléments doit se composer un poste de lavage des mains conforme ? (1,25 point)

b) Les résultats de l'épreuve d'admissibilité :

CONCOURS EXTERNE

29 candidats sur les 53 inscrits au concours se sont présentés aux épreuves écrites. Le taux d'absentéisme était de 45,3 %.

4 postes sont ouverts.

De manière générale, les résultats obtenus sont plutôt faibles avec seulement 5 candidats qui obtiennent la moyenne (17%) et 10 % de notes au-dessus de 13/20.

Moins de 5/20	8
De 5 à 6,95/20	6
De 7,10 à 8,8/20	8
De 9 à 9,35/20	2
De 10,30 à 11,40/20	2
De 13,20 à 16,10/20	3

La moyenne à l'épreuve de « résolution d'un cas pratique » est de 8,19/20. La meilleure note est 16/20.

La moyenne à l'épreuve de « réponses à des questions » est de 5,82/20. La meilleure note est 17,50/20.

Seuil retenu par le jury à l'admissibilité pour les candidats externes:

Seuil retenu par le jury	10/20
Nombre de candidats admissibles	5
Nombre de postes	4

CONCOURS INTERNE,

133 candidats sur les 170 inscrits au concours se sont présentés à l'épreuve écrite.

Le taux d'absentéisme était de 22 %.

12 postes sont ouverts.

De manière générale, les résultats obtenus sont insuffisants avec seulement 45 % de candidats qui obtiennent la moyenne.

La répartition des moyennes est la suivante :

Moins de 5/20	14
De 5,03 à 7,95/20	27
De 8 à 9,98/20	32
De 10,13 à 11,90/20	29
De 12,10 à 15,9/20	31

La moyenne à l'épreuve de « résolution d'un cas pratique » est de **7,24/20**. La meilleure note est **16/20**.

La moyenne à l'épreuve de « vérification des connaissances techniques » est de **12,83/20**. La meilleure note est **18/20**.

Le jury a retenu 31 candidats admissibles pour un seuil d'admissibilité à 12/20.

Récapitulatif du seuil retenu par le jury à l'admissibilité, et des candidats admissibles:

Seuil retenu par le jury	12/20
Nombre de candidats admissibles	31
Nombre de postes	12

3^{ème} CONCOURS

11 candidats sur les 12 inscrits au concours se sont présentés à l'épreuve écrite. Le taux d'absentéisme était de 8,3 %.

4 postes sont ouverts.

De manière générale, les résultats obtenus sont acceptables avec 7 candidats qui obtiennent la moyenne (63,6 %).

Moins de 5/20	1
De 5 à 8,83/20	3
De 10 à 11,7/20	4
De 12,51 à 15,85/20	3

La moyenne à l'épreuve de « résolution d'un cas pratique » est de **9,11/20**. La meilleure note est **15,25/20**.

La moyenne à l'épreuve de « vérification des connaissances techniques » est de **11,95/20**. La meilleure note est **17,88/20**.

Le jury a retenu 7 candidats admissibles pour un seuil d'admissibilité à 10/20.

Récapitulatif du seuil retenu par le jury à l'admissibilité, et des candidats admissibles:

Seuil retenu par le jury	
Nombre de candidats admissibles	
Nombre de postes	4

Commentaires des correcteurs pour les 3 voies

Epreuve de résolution d'un cas pratique

Les correcteurs regrettent que sur un grand nombre de copie, les propos manquent de structuration, ce qui nuit à leur clarté. De plus, ils notent souvent des difficultés au niveau de la rédaction ainsi que des lacunes en orthographe.

Les documents supports, fournis dans le dossier du sujet, contenaient les réponses attendues, pour la majorité des questions posées. Cependant, trop peu de candidats ont su les exploiter correctement.

Les 2 dernières questions dont l'objectif était d'amener les candidats à se projeter dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise, à l'appui des documents fournis, ont rarement fait l'objet d'une analyse pertinente des situations par les candidats

Cependant, quelques candidats ont su mettre en valeur leurs connaissances et leurs compétences pour proposer des solutions adaptées.

Les correcteurs ont constaté une grande disparité dans les résultats. Beaucoup de copies font preuves de lacunes témoignant d'un manque de préparation à l'épreuve.

Epreuve de vérification des connaissances techniques

Les correcteurs relèvent un niveau globalement moyen pour cette épreuve. Les questions posées étaient en adéquation avec les attentes liées au cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Ils regrettent cependant des difficultés sur les principes de protocole d'hygiène dans de trop nombreuses copies, ainsi que de trop fréquentes lacunes en orthographe. Quelques candidats n'ont pas fourni les réponses attendues à certaines questions en apportant des éléments hors sujet.

Epreuve de mathématiques

Les correcteurs sont satisfaits de la présentation des copies sur lesquelles les résultats apparaissent clairement et où les fautes d'orthographe sont peu nombreuses.

Néanmoins, ils regrettent un manque de lecture attentive des consignes chez un certain nombre de candidats qui ont ainsi, par exemple, omis de présenter leurs résultats sous forme d'arrondis au 100^{ème}, comme indiqué dans le sujet.

De plus, pour un trop grand nombre de candidats, les solutions n'ont pas fait l'objet d'explications.

4. L'EPREUVE D'ADMISSION :

42 candidats sur les 43 admissibles étaient présents aux épreuves d'admission.

L'épreuve d'entretien a eu lieu dans les locaux du CDG13, à Aix-en-Provence, du 3 au 7 mai 2021.

CONCOURS EXTERNE

5 candidats étaient admissibles. Tous étaient présents.

La moyenne d'âge de ces candidats est de 37 ans. 80% sont des hommes.

La moyenne des notes obtenues par l'ensemble des 5 candidats à l'épreuve d'entretien est de 9/20. La meilleure note est 15/20.

La moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des épreuves par les candidats admissibles est de 11,23/20.

Moyennes sur l'ensemble des épreuves

Nombre de candidats présents à l'admission	Moyenne
Moins de 5	0
De 9,5 à 11	3
De 11 à 12	1
De 13 à 14	1

CONCOURS INTERNE

31 candidats étaient admissibles. 30 étaient présents.

La moyenne d'âge des candidats est de 44 ans.

La moyenne des notes à l'épreuve d'admission était de 12,67/20. La meilleure note est 17/20.

La moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des épreuves par les 30 candidats présents à l'épreuve d'admission était de 13,14/20.

Moyennes sur l'ensemble des épreuves

Nombre de candidats présents à l'admission	Moyenne
Moins de 5	0
De 5 à 12	8
De 12 à 13	8
De 13 à 13,50	3
De 13,50 à 14,50	6
Au-delà de 15	6

3^{EME} CONCOURS

Les 7 candidats admissibles étaient présents à l'épreuve d'admission.

La moyenne d'âge de ces candidats est de 47 ans.

La moyenne obtenue par ces candidats à l'épreuve d'admission est de 10,43/20. La meilleure note est 16/20

La moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des épreuves par les candidats admissibles est de 11,47/20.

Moyennes sur l'ensemble des épreuves

Nombre de candidats présents à l'admission	Moyenne
Moins de 5	0
< 10	2
De 10 à 11	2
Au-delà de 12	3

Commentaires des examinateurs pour les trois voies :

Les examinateurs regrettent un manque certain de préparation chez quelques candidats qui se montrent démunis face aux questions posées et notamment celles en lien avec l'environnement territorial.

Par ailleurs pour beaucoup, la projection dans la gestion d'équipe, semble ne pas avoir été envisagée. En effet ces candidats ne présentent pas d'aptitude à l'encadrement qui pourtant est un élément essentiel et caractéristique de ce cadre d'emplois.

En revanche, certains candidats ont su faire preuve d'aisance en management au cours des mises en situation. Chez ces candidats, le jury relève également des connaissances professionnelles et techniques approfondies dans la spécialité

Le jury a également apprécié la motivation et le dynamisme de quelques candidats pour leur métier.

Le seuil d'admission adopté par le jury

Remarque : Lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place (Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux).

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Seuil retenu par le jury session 2021	10,17	13,44	10,51
Nombre de candidats admissibles	4	12	4
Nombre de postes ouverts	4	12	4
Nombre de postes pourvus	4	12	4

Les 20 postes ouverts ont ainsi été pourvus.

5. ANALYSE ET CONCLUSION

La moyenne générale des notes obtenues aux phases d'admissibilité et d'admission par les candidats présents aux épreuves d'admission :

11,9/20

Lors de sa réunion du 20 mai 2021, le jury a décidé de fixer les seuils d'admission par voies de façon à pourvoir le nombre de postes établi, le niveau des candidats le permettant sur cette session.

Le jury du concours comprenait 6 membres, répartis entre élus, fonctionnaires et personnalités qualifiées.

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à l'épreuve d'entretien.

Le niveau des candidats admis permettra ainsi aux collectivités employeur de recruter dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise, des candidats qui ont fait preuve de compétences techniques, d'implication et de capacité à encadrer une équipe.

La Présidente du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

Responsable de la cuisine centrale
Mairie d'Aix en Provence

La Présidente du jury

Emma CANTEGREL



